

Le taux annuel d'inflation en baisse de 7.0% à 6.8%

Au mois de mai 2022, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, affiche une progression mensuelle de 0.1%. Les prix hors produits pétroliers augmentent de 0.5% tandis que l'agrégat des produits pétroliers recule de 3.9%.

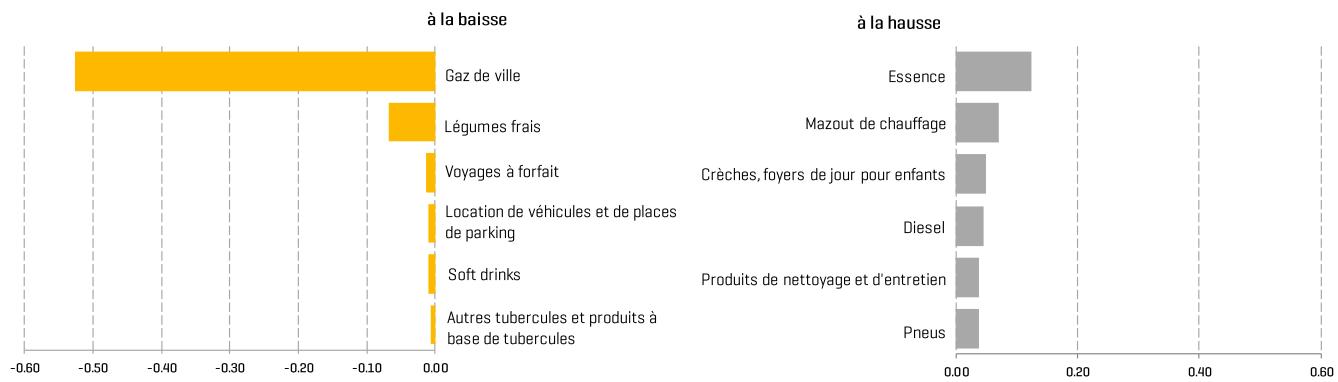
Suite à quatre mois de hausses consécutives pour les produits pétroliers le STATEC relève une baisse de prix au mois de mai. En effet, entre avril et mai les prix des produits pétroliers ont diminué de 3.9%. Ce repli s'explique par une chute de 20.0% pour le prix du gaz de ville suite à la prise en charge des frais de réseaux du gaz naturel pour les clients résidentiels à partir du 1^{er} mai 2022. Cette mesure devrait s'étendre jusqu'en décembre de cette année. Le prix du mazout de chauffage grimpe de 6.1% en un mois. Comparés au mois précédent, les prix à la pompe progressent de 3.0% pour le diesel et de 6.5% pour l'essence. Comparés au mois de mai de l'année précédente, les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont supérieurs de 49.7%.

Les prix des produits alimentaires poursuivent leur tendance haussière et augmentent de 0.5% en comparaison mensuelle. Parmi les produits qui, entre avril et mai, ont le plus pesé sur la tendance, on trouve les poissons et fruits de mer [+3.0%], les graisses et huiles [+4.8%] et le café [+5.9%]. Cependant, d'autres articles dans les rayons des grandes surfaces voient leur prix diminuer. Ceci est notamment le cas pour les légumes frais [-10.5%], et les soft drinks [-1.5%]. En comparaison annuelle, le passage en caisse des produits alimentaires s'est renchéri de 5.7% pour les consommateurs.

En plus, l'inflation est dopée par une hausse des tarifs pour les crèches et foyers de jour pour enfants, qui se gagnent 2.4% en mai. Des hausses ont aussi été relevées en mai pour les pneus [+3.2%] et l'agrégat « leçons de conduite et contrôle technique » [+3.9%]. D'un autre côté, les prix des voyages à forfait ont reculé de 2.9% par rapport à avril.

Le taux annuel d'inflation se fixe à 6.8% contre 7.0% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacent gagne 0.3 point de pourcentage et s'établit à 4.5% en mai. L'indice général du mois de mai exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 115.87 points. La moyenne semestrielle de l'indice raccordé à la base 1.1.1948 passe de 930.37 à 936.68 points.

LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES [en points de pourcentage]



Source: STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TAUX DE VARIATION [EN %]

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	[mai 2022/mai 2021]	[mai 2022/avril 2022]
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	5.50	0.50
Boissons alcoolisées et tabac	2.65	0.87
Articles d'habillement et chaussures	0.97	0.01
Logement, eau, électricité et combustibles	9.74	-2.26
Ameublement, équipement de ménage et entretien	5.97	1.09
Santé	3.96	0.03
Transports	12.69	1.62
Communications	2.18	0.20
Loisirs, spectacles et culture	4.99	0.01
Enseignement	0.85	-
Hôtels, cafés, restaurants	5.86	0.63
Biens et services divers	5.83	0.56
Indice général	6.79	0.13

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de juin 2022 seront publiés le 6 juillet 2022, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 1^{er} juillet 2022.

Bureau de presse | Tél 247-84219 | Fax +352 26 20 19 0 | info@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Marc Ferring | Tél 247-74257 | marc.ferring@statec.etat.lu
 Jérôme Hurry | Tél 247-88474 | jerome.hurry@statec.etat.lu

La publication (Indicateurs à court terme – A1 n° 05/2022) est disponible au STATEC, tél 247-84219, E-mail : info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <https://gd.lu/fmzsBx>

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.